

**WMO OMM**

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 19348/2021-1.0 GS

Notre réf.: 16647/2021/I/ESM/EC-PHORS

17 août 2021

Annexe: 1

Objet: Invitation à désigner un candidat pour siéger au sein du Groupe d'experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne (EC-PHORS)

Suite à donner: Communiquer au Secrétariat de l'OMM, au plus tard le **17 septembre 2021**, une candidature pour le groupe d'experts susmentionné, en tenant compte des priorités stratégiques du Membre ou partenaire que vous représentez à l'égard des régions polaires et de haute montagne

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être, à sa soixante-treizième session, le Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a adopté la [résolution 30 \(EC-73\)](#) – Groupe d'experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne (EC-PHORS), en vertu de laquelle il a décidé de reconduire ce groupe d'experts dans ses fonctions avec des attributions et une composition révisées, comme cela est indiqué dans l'[annexe](#) de la présente lettre. Il est à noter que les attributions révisées sont axées sur des fonctions de sensibilisation et de coordination stratégiques de haut niveau, et intègrent la migration des fonctions techniques vers les nouvelles commissions techniques et le Conseil de la recherche, dans la mesure du possible.

L'OMM reconnaît depuis longtemps l'influence des régions polaires et de haute montagne¹ dans le système Terre et elle s'est engagée à jouer un rôle de chef de file s'agissant de l'étude des préoccupations concernant les conséquences locales, régionales et mondiales des changements intervenant dans ces régions. Ainsi, lors du Quinzième Congrès météorologique mondial, en 2007, l'OMM a créé ce groupe d'experts en l'axant sur les zones

¹ Le *Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*, publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), définit les zones de haute montagne comme toutes les régions montagneuses dans lesquelles les glaciers, la neige ou le pergélisol constituent des caractéristiques importantes du paysage. Dans la [décision 48 \(EC-69\)](#) – Domaine prioritaire relatif aux régions polaires et de haute montagne, les régions de haute montagne sont définies comme des «zones montagneuses dans lesquelles la cryosphère saisonnière ou permanente est présente et expose la société à des risques potentiels importants en matière de manque d'eau et de résilience face aux catastrophes».

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM (distribution restreinte)
Initiative pour la recherche sur la montagne; Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique; Protection du milieu marin de l'Arctique; Comité scientifique pour les recherches antarctiques; Comité scientifique international de l'Arctique; Association internationale des sciences cryosphériques; Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique; Organisation hydrographique internationale; Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique; Programme «Environnement du troisième pôle»; Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes; Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO; Groupe sur l'observation de la Terre; Association des spécialistes de la recherche polaire en début de carrière

cc: Conseillers en hydrologie

polaires. Par la suite, lors du Dix-septième Congrès, elle a élargi ses attributions pour y inclure les régions de haute montagne. L'EC-PHORS représente un mécanisme de consultation efficace par lequel l'OMM aide ses Membres et ses partenaires à définir et coordonner les efforts à consentir pour répondre aux priorités météorologiques, climatiques, hydrologiques et environnementales spécifiques à l'Arctique, à l'Antarctique et aux régions de haute montagne. Il a formulé des recommandations à l'intention de certains organes de l'OMM. Le principe fondamental du Groupe d'experts est la mobilisation des partenaires principaux. À ce titre, il a réussi à assurer une coordination active sur des questions d'intérêt commun dans les régions polaires et de haute montagne, où la cryosphère est une composante essentielle de l'environnement.

À sa soixante-treizième session, le Conseil exécutif a établi une feuille de route claire pour les travaux de l'EC-PHORS pendant la période à venir, à savoir:

- 1) Soumettre des recommandations au Conseil exécutif en vue de l'adoption d'une méthode efficace pour gérer, coordonner et surveiller le développement et la mise en place des observations, de la recherche, des services et des lignes directrices en rapport avec les régions polaires et de haute montagne, au sein de l'OMM comme en dehors de celle-ci, afin de garantir que l'Organisation continue de jouer un rôle déterminant dans ces domaines et de mobiliser les partenaires concernés;
- 2) Soumettre au Comité consultatif en matière de politiques générales des recommandations aux fins de la prise en compte, dans les objectifs stratégiques de l'OMM pour 2024-2027, des priorités liées aux régions polaires et de haute montagne, établies sur la base de contributions d'autres organes de l'OMM et en tenant compte des mesures stratégiques nécessaires;
- 3) Collaborer avec la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM), la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement (SERCOM) et le Conseil de la recherche pour intégrer, dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs, des priorités et activités scientifiques, techniques et opérationnelles liées aux régions polaires et de haute montagne.

En outre, à sa soixante-treizième session, le Conseil exécutif a décidé que le Groupe d'experts se composerait d'un maximum de 25 membres représentant les organes de l'OMM, les Membres de l'OMM et les partenaires concernés. Ces membres sont censés apporter des contributions traduisant le rôle stratégique et de sensibilisation du Groupe d'experts, et assurer un engagement actif des partenaires clés, afin de garantir des liens efficaces avec les organes de l'OMM. Conformément au processus de désignation décrit dans la section 3 des attributions approuvées par le Conseil exécutif, il y a actuellement jusqu'à 18 postes vacants au sein du Groupe d'experts, qui seront pourvus par des représentants des Membres et des partenaires de l'OMM.

Nous vous invitons par la présente à désigner un candidat approprié, représentant vos intérêts stratégiques sur les questions liées au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement dans les régions polaires et de haute montagne. La candidature correspondante doit être envoyée au plus tard le **17 septembre 2021**, par courrier électronique à cryosphere@wmo.int, et doit inclure les documents suivants:

- Une lettre de nomination indiquant les domaines d'intérêt et la contribution potentielle du candidat par rapport aux attributions du Groupe d'experts;
- Le curriculum vitae le plus récent du candidat, axé sur les activités en rapport avec les objectifs du Groupe d'experts.

Sur la base des réponses qu'il recevra, et en consultation avec les coprésidents du Groupe d'experts, le Secrétariat de l'OMM établira une liste de candidats prioritaires. Les coprésidents du Groupe d'experts formuleront ensuite des recommandations à l'intention du Conseil exécutif (ou du Président de l'OMM s'agissant des postes à pourvoir pendant l'intersession).

Je tiens à vous remercier du soutien constant que vous apportez à l'OMM et à ses programmes, ainsi que de votre contribution à l'avancement des objectifs de l'OMM sur les questions relatives aux régions polaires et de haute montagne via les travaux de l'EC-PHORS et de ses sous-structures.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Wenjian Zhang
pour le Secrétaire général

Annexe à la résolution 30 (EC-73)

GRUPE D'EXPERTS DU CONSEIL EXÉCUTIF POUR LES OBSERVATIONS, LA RECHERCHE ET LES SERVICES RELATIFS AUX RÉGIONS POLAIRES ET DE HAUTE MONTAGNE

Attributions

1. Attributions générales

- 1) Mener des travaux dans le cadre des attributions générales des conseils régionaux concernant les activités de l'OMM dans l'Antarctique, conformément aux dispositions de l'annexe II du *Recueil de documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15);
- 2) Encourager la participation de l'OMM aux activités du Conseil de l'Arctique, de ses groupes de travail, du Traité sur l'Antarctique et de son Comité pour la protection de l'environnement, et assurer la liaison entre ces organes et ceux de l'OMM pour les systèmes et les services d'observation polaires;
- 3) Amener les organes de l'OMM, et en particulier l'INFCOM, la SERCOM et le Conseil de la recherche, à intégrer, dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs, des priorités et activités scientifiques, techniques et opérationnelles liées aux régions polaires et de haute montagne, comme le prévoit la *Résolution 48 (Cg-18)*;
- 4) Encourager et suivre de près les activités touchant des Membres d'organismes internationaux œuvrant dans les régions polaires et de haute montagne (par exemple aux fins de l'amélioration des observations, de l'échange des données et de la capacité de prévision dans ces régions) et favoriser les travaux des organes de l'OMM contribuant à la réalisation des objectifs du Plan stratégique de l'OMM dans les régions polaires et de haute montagne;
- 5) Favoriser la participation de scientifiques en début de carrière aux activités que mène l'OMM au profit des régions polaires et de haute montagne, notamment en collaborant avec l'APECS (*Association of Polar Early Career Scientists*);

2. Attributions spécifiques

- 1) En collaboration avec les représentants de l'INFCOM, de la SERCOM et du Conseil de la recherche, définir des principes directeurs pour les activités stratégiques de haut niveau, la sensibilisation, les partenariats et la gouvernance dans les domaines d'activités liés aux régions polaires et de haute montagne, de même qu'assurer une coordination par le biais du Conseil exécutif;
- 2) En collaboration avec la SERCOM, contribuer à l'intégration des activités de l'EC-PHORS liées aux services relatifs aux régions polaires et de haute montagne, en particulier des réseaux de centres climatologiques régionaux polaires et des forums régionaux sur l'évolution probable du climat (FREPC) des régions polaires, de même qu'à la répartition des responsabilités entre la SERCOM et l'INFCOM;
- 3) Soutenir le Centre climatologique régional en réseau pour l'Arctique (ArcRCC-Network) dans ses efforts pour obtenir la désignation de l'OMM et mener une étude sur les enseignements tirés de sa constitution et de sa mise en œuvre ainsi que sur le rôle joué par les secteurs et les parties prenantes concernés au sein de divers conseils régionaux, dans le cadre du transfert de ces activités aux organes compétents de l'OMM;

- 4) Étudier la possibilité d'instaurer un mécanisme de coordination pour l'Antarctique assuré par les Membres de l'OMM, présentant les mêmes avantages que les conseils régionaux pour la communication et la coordination, lequel, pour ce qui est de sa structure et de son intégration dans la structure de l'OMM, se fonderait sur le principe élaboré conjointement avec le Groupe d'étude des fonctions interdisciplinaires relatives à la cryosphère (SG-Cryo) de l'INFCOM;
- 5) Encourager l'INFCOM, la SERCOM et le Conseil de la recherche à élaborer conjointement une feuille de route pour la transition entre la recherche scientifique et la fourniture de services, prévoyant le passage de la mise en œuvre du Projet de prévision polaire du PMRPT à l'intégration de ses résultats dans le cadre du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP), de même que définir de nouvelles priorités de recherche, notamment en contribuant aux perspectives que doit élaborer le Groupe consultatif scientifique;
- 6) Encourager l'élaboration d'une feuille de route pour l'intégration, par les organes de l'OMM, des recommandations (formulées par le SG-Cryo de l'INFCOM) relatives aux activités préconisées par l'Appel à agir lancé lors du Sommet de l'OMM sur les zones de haute montagne qui incombent à l'OMM;
- 7) Passer en revue les insuffisances et les besoins spécifiques des Membres dans les régions polaires et de haute montagne, de même que les mécanismes permettant d'y répondre, en tenant compte des différences régionales, notamment entre l'Arctique, l'Antarctique et les régions de haute montagne;
- 8) Élaborer, en vue de leur soumission au Conseil exécutif, des recommandations en vue de l'adoption d'une méthode efficace pour gérer, coordonner et surveiller l'élaboration et la mise en œuvre des observations, de la recherche, des services et des lignes directrices relatives aux régions polaires et de haute montagne, au sein de l'OMM comme en dehors de celle-ci, afin de garantir que l'Organisation continue de jouer un rôle déterminant dans ces domaines;
- 9) Élaborer, en vue de leur soumission au Comité consultatif en matière de politiques générales, des recommandations aux fins de la prise en compte, dans les objectifs stratégiques de l'OMM pour 2024-2028, des priorités liées aux régions polaires et de haute montagne, établies sur la base de contributions d'autres organes de l'OMM et tenant compte des mesures stratégiques nécessaires.

3. Composition

Le EC-PHORS est composé d'au maximum vingt-cinq membres principaux – des experts qui représentent les Membres, organes et partenaires de l'OMM et sont considérés par ceux-ci comme à la hauteur de leurs priorités stratégiques relatives aux régions polaires (Arctique, Antarctique) et de haute montagne, à l'échelle mondiale comme régionale, dans l'esprit des objectifs fondamentaux de l'OMM. Ces membres principaux comprennent:

- 1) Les représentants des Membres de l'OMM désignés par ceux-ci;
- 2) Les présidents et/ou les vice-présidents des commissions techniques ou leurs représentants;
- 3) Un ou plusieurs représentants du Conseil de la recherche;
- 4) Le président du Groupe de coordination hydrologique ou une personne désignée pour le remplacer;

- 5) Le président du Groupe d'étude des fonctions interdisciplinaires relatives à la cryosphère (SG-Cryo) et le président du Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère de l'INFCOM;
- 6) Des organisations partenaires de l'OMM:

Les partenaires de l'OMM invités à participer aux activités de l'EC-PHORS en tant que membres sont notamment: les groupes de travail compétents du Conseil de l'Arctique (par exemple le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique et le groupe chargé de la protection du milieu marin arctique), le Conseil international des sciences et les organismes compétents de l'Union géodésique et géophysique internationale (tels que le Comité scientifique pour les recherches antarctiques, le Comité scientifique international de l'Arctique, l'*International Association of Cryospheric Sciences*, la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique, l'Organisation hydrographique internationale, le Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique, l'Initiative pour la recherche sur la montagne, le programme relatif à l'environnement du Troisième pôle, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagne, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, le Groupe sur l'observation de la Terre et l'*Association of Polar Early Career Scientists*).

L'EC-PHORS peut au besoin établir des structures secondaires temporaires pour l'exécution de tâches définies pendant l'intersession dans le cadre de son mandat.

4. Processus de nomination des membres désignés par les Membres de l'OMM

- 1) Le Secrétaire général informe les Membres de l'OMM qu'ils peuvent soumettre au Comité exécutif le nom de personnes qu'ils souhaiteraient voir siéger au sein de l'EC-PHORS, en ayant soin de désigner des experts à la hauteur de leurs priorités stratégiques relatives aux régions polaires (Arctique, Antarctique) et de haute montagne;
- 2) Sur la base des manifestations d'intérêt reçues, le Secrétaire général, d'entente avec les coprésidents, dresse une liste de candidats classés par ordre de préférence; les coprésidents de l'EC-PHORS soumettent la composition recommandée au Conseil exécutif (ou au Président de l'OMM pendant l'intersession);
- 3) Le Conseil exécutif nomme les membres de l'EC-PHORS en se fondant sur la recommandation soumise par les coprésidents de l'EC-PHORS. Il autorise le Président à pourvoir tout poste devenu vacant pendant l'intersession.

5. Mode de fonctionnement

Le Groupe d'experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne applique les règles de procédure définies dans l'annexe B du [Règlement intérieur du Conseil exécutif](#) (OMM-N° 1256).
